



CHARBONNEAUX
BRABANT

1797

CHARBONNEAUX-BRABANT Reims (51)

Projet fermenteurs et stockage d'alcool

CERFA cas par cas

ANNEXE n°2 : PLAN DE SITUATION

PLAN DE SITUATION DU SITE

Le site CHARBONNEAUX-BRABANT est implanté dans la Zone industrielle Port-Sec sur la commune de Reims, en limite de zone urbaine.



Source : Géoportail

Le proche environnement du site est composé de :

- Au Nord : la ligne SNCF Reims – Châlons, puis l'impasse Philippe
- Au Sud : la rue Gosset, des immeubles d'habitation
- A l'Est : le site Champagne de Castelnaud, puis la rue du Docteur Lemoine
- A l'Ouest : la rue de la Justice décalée vers l'Ouest, puis l'ancien terrain Sernam, propriété de la commune, en cours d'aménagement.

Le terrain concerné par les installations est référencé au cadastre de la commune de Reims. Il concerne plusieurs parcelles sur la section BD, qui représentent une surface de terrain de 54 652 m².

Référence parcelle	Surface (m ²)	Référence parcelle	Surface (m ²)
BD 1	6 202	BD 87	3 339
BD 2	13 518	BD 88	1 321
BD 3	1 838	BD 111	498
BD 7	1 351	BD 118	39
BD 8	2 436	BD 124	2 729
BD 9	340	BD 135	6 597
BD 51	46	BD 136	13
BD 58	3 813	BD 137	1 445
BD 59	1 092	BD 138	1 528
BD 60	371	BD 139	95
BD 62	171	BD 142	380
BD 78	240	BD 143	1 561
BD 79	199	AW 607	2 401
BD 81	393	AW 614	47
BD 85	65	AW 616	584

La commune de Reims a établi un Plan Local d'Urbanisme. Les établissements CHARBONNEAUX-BRABANT sont situés en zone UXa.

Le secteur UXa correspond aux grandes zones d'activités consommatrices d'espaces, et génère bien souvent des nuisances incompatibles avec la proximité des quartiers d'habitation : Parc Industriel Colbert, Parc Industriel Port Sec. Dans ce secteur, des prescriptions spécifiques sont par ailleurs spécifiées sur les emprises de la concession portuaire de la Chambre de Commerce et d'Industrie Reims et Epernay et sur celles de l'Ecoparc Reims Sud, dont les périmètres sont cartographiés dans le document Annexe au Règlement.

Les conditions d'implantation et d'urbanisme sont notifiées dans le règlement d'urbanisme qui autorise les établissements classés.





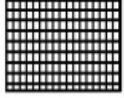

Source : Communauté de Communes Reims Métropole

Les indications sur le plan concernent des parcelles dont la Ville de Reims est propriétaire et pour lesquelles un programme est inscrit au PLU (44 : réalisation d'une voie pour un Transport en Commun en Site Propre (TCSP) et 49 : création d'un espace paysager).

Le site est implanté en zone de protection des Monuments Historiques et de Sites Classés. Ces zones sont formalisées sur le plan de servitude du PLU de Reims.

D'autre part, le site est également concerné par la zone Plan de Prévention des Risques : risques naturels, servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles.



CODE	INTITULE	SYMBOLE
AC ₁	MONUMENTS HISTORIQUES Servitude de protection des monuments historiques.	Classés 
		Inscrits 
AC ₂	PROTECTIONS DES SITES Servitudes de protection des sites et des monuments naturels.	Classés 
		Inscrits 

Source : Communauté de Communes Reims Métropole (PLU)